

## Procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2023

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Marie-France VIGNES, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET

Membres excusés : Benjamin GRENAT, Antonio MONTES (donne pouvoir à Gilles GRENAT), Karen ANCEY (donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023  
**Vote : Accord à l'unanimité.**

II- Nomination d'un secrétaire de séance

Cyrille GALLAY est nommé secrétaire de séance.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

III- Ajout à l'ordre du jour : Jumelage avec le village d'Oyace dans la vallée d'Aoste

**Vote : Accord à l'unanimité.**

IV- Affaires générales

1- Jumelage avec le village d'Oyace dans la vallée d'Aoste

Madame le Maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la commune d'OYACE suite aux liens d'amitié qui se sont tissés entre ces deux communes lors de temps forts : Fête de la saint Michel à Oyace et cérémonie du 11 novembre 2023 à La Forclaz, suivis d'échanges téléphoniques entre les habitants des deux villages.

Elle rend compte du déroulement de deux réunions de travail entre les élus des 2 communes et des représentants des différentes associations (le 29 septembre 2023 et le 11 novembre 2023) au cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée, basé principalement sur la culture.

Les deux communes sont situées en montagne, dans la pente avec un nombre d'habitants similaire. Il existe une culture commune entre les deux villages, d'où le désir d'échanger sur le patrimoine traditionnel (franco provençal, danses, chants, musique, gastronomie, artisanat, fêtes d'alpage..)

Les deux communes prendront l'engagement

- d'établir et maintenir des liens permanents entre elles,
- de promouvoir en tous domaines les échanges et les contacts entre les deux populations,
- d'encourager les efforts pour une meilleure connaissance réciproque,
- et de développer des sentiments d'amitié et de fraternité.

Elles essaieront tout particulièrement de :

- a) Établir des échanges entre toutes les catégories d'habitants, mais surtout des échanges spécifiques entre écoles ;
- b) Faire connaître le patrimoine culturel et historique des deux communes ;
- c) Promouvoir la connaissance réciproque des deux langues et contribuer au maintien du patois, langue minoritaire qui les rapproche ;
- d) Développer les échanges d'expérience dans les domaines de l'économie (tourisme, artisanat et agriculture), de l'administration et des associations.

Dans cette perspective, Madame le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune d'OYACE, située dans la Vallée d'Aoste (Italie), la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage.

Madame le maire propose au conseil municipal de :

- officialiser le jumelage avec la commune d'Oyace située (Vallée d'Aoste en Italie) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée indéterminée.
- constituer un comité de jumelage et de désigner les personnes suivantes en son sein : Gilles GRENAT et Marie-France VIGNES
- autoriser Madame le Maire à signer la charte de jumelage

**Vote : Accord à l'unanimité.**

## 2- Valorisation du patrimoine historique, naturel et religieux de La Forclaz

Madame le Maire rappelle le projet de valorisation du site hydroélectrique du Col du Grand Taillet :

- Février 2023 : Rencontre avec Monsieur Samir Mahfoudi au musée d'art et d'histoire d'Annecy. Il a réalisé une étude sur l'hydroélectricité en Haute-Savoie. Puis visite de l'usine hydroélectrique de Bioge et échanges avec Madame Guillet, directrice.
- Juin 2023 : Rencontre avec Monsieur Fatras, responsable du Pôle d'Architecture au CAUE qui mandate une conseillère paysage pour réaliser une étude sur l'aménagement du bassin.
- 23/06/23 : Visite des élus du Département, de la CCHC, de Chevenoz, de La Forclaz, des membres de l'association du patrimoine et des techniciens
- Juillet 2023 : Madame Petey, architecte du patrimoine se rend sur le site et élabore ensuite un diagnostic présenté en mairie le 29/11/23
- 07/11/23 : En partenariat avec la CCHC, rencontre avec Monsieur Paris, chargé de Mission Changement Climatique et Montagne à la DDT d'Annecy. Monsieur Paris propose le soutien, l'expertise et l'ingénierie du département sur tout le patrimoine et en particulier sur le patrimoine hydroélectrique du Col du Grand Taillet.
- 17/11/23 : Rencontre avec un paysagiste conseil qui intervient au niveau national.

Madame le Maire présente ensuite le diagnostic élaboré par Madame Petey, architecte du patrimoine.

Après avoir fait un point sur l'avancée du projet d'aménagement du Col du Grand Taillet, Madame le Maire demande l'autorisation d'avoir recours à l'ANCT et de déposer une fiche projet auprès des services de l'Etat.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

### 3- Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a rencontré le 24 octobre 2023, la directrice-adjointe de Savoie-biblio, Direction de la lecture publique, ainsi que la bibliothécaire de secteur à Savoie-biblio en présence du responsable bénévole de la bibliothèque de La Forclaz. La réunion avait pour objet de faire le point sur la situation de la bibliothèque et ses projets et de présenter le dispositif de conventionnement ainsi que les aides financières du Conseil Savoie Mont Blanc.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, afin de bénéficier des services de la direction de la lecture publique, il est nécessaire de le formaliser à travers une convention socle qui est présentée pour vote aux membres du conseil municipal.

Après avoir fait le compte-rendu de l'échange du 24 octobre 2023, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention socle avec le Conseil Savoie Mont Blanc.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

### 4- Convention avec la CCHC pour la gestion des points d'apport volontaire équipés de conteneurs semi-enterrés

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, la convention avec la CCHC qui définit les conditions d'implantation, d'aménagement, de déplacement, de nettoyage, de maintenance et de déneigement des conteneurs semi-enterrés. Elle demande l'autorisation de signer la convention avec la CCHC.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

### 5- Autorisation d'embauche de vacataires

Autorisation d'embauche d'un vacataire pour le secrétariat de mairie.

Madame le maire propose aux membres du conseil de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer un soutien administratif au secrétariat de mairie pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Madame le maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20.92 €.

**Vote : Accord à l'unanimité.**

Autorisation d'embauche d'un vacataire pour l'entretien des locaux du bâtiment communal.

Madame le maire propose aux membres du conseil de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Madame le maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au smic en vigueur.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

Autorisation d'embauche d'un vacataire pour l'animation des activités périscolaires

Madame le maire propose aux membres du conseil de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer l'animation des activités périscolaires pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Madame le maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au smic en vigueur.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

#### IV- Affaires financières

##### 1- Tarifs 2024

###### Location de la salle des fêtes

Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de la location de la salle des fêtes de La Forclaz à 200.00 € par jour.

Vote : **Accord à la majorité (1 contre)**

###### Tarif du restaurant scolaire

Le prix du repas fixé par le conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais passera de 6€ à 7 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De ce fait, Madame le Maire propose que la Commune prenne en charge l'augmentation et maintienne le tarif de 6€ par repas.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

##### 2- Décisions budgétaires modificatives

###### Budget de la Commune

###### DM N° 8 : Virement de la section de fonctionnement

DECISION MODIFICATIVE	DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION DE CREDITS OUVERTS
D022 Dépenses imprévues	906,00 €	
D66111 Intérêts réglés à l'échéance		906,00 €

###### DM N° 9 : Virement de la section d'investissement suite à une erreur de saisie de la DM N°6

DECISION MODIFICATIVE	DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION DE CREDITS OUVERTS
D2031FRAIS D'ETUDE	360,00 €	
D2188/OP 15 Autres immobilisations		180,00 €
D1321/OP 15 Etat et établissements nationaux		180,00 €

DM N° 10 : Virement de la section d'investissement pour régulariser les travaux de réseaux secs de Belmont et ajouter une main courante à la barrière conduisant au cimetière

DECISION MODIFICATIVE	DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION DE CREDITS OUVERTS
D2111 Terrains nus	5 800,00 €	
D21534 Réseau électrification/OP 77		3 300,00 €
D21316 Equipement de cimetière/OP 72		2 500,00 €

Vote : **Accord à l'unanimité.**

V- Questions diverses

- Repas de Noël des enfants le 15 décembre
- Fête de Noël des enfants le 22 décembre à 19 h. Aide pour préparer les sachets de friandises.
- Concert de Noël à l'église suivi d'un moment de convivialité le 23 décembre à 18h.
- Distribution des paniers gourmands.
- Réunion pour la planification de l'utilisation de la salle des fêtes le 18 décembre à 20h salle des fêtes

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22h.

Le Maire,  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,  
Cyrille GALLAY

